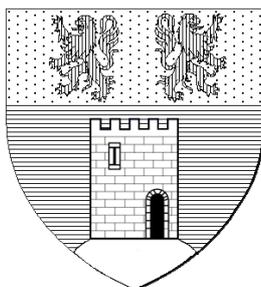


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à M. SEGUIN, M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

L'inauguration du multiservice se déroulera en présence de Monsieur le Préfet de la Drôme et de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons le 22 ou le 29 janvier 2016. La date sera fixée prochainement. Le multiservice devra donc être en fonction, ce qui implique une obligation de résultat.

La Société Eauréseau a consenti un rabais de 80 € sur la recherche de fuite d'eau sur le réseau.

Le défenseur des Droits a classé le dossier des Pétitionnaires de la Place du Monument aux Morts suite au courrier en réponse de la Mairie. Cette question a également fait l'objet d'une émission.

Établi le : 13/11/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Une autorisation a été donnée au tournage de prises de vue dans le cadre d'un reportage intitulé « *Et vous vivez là-haut toute l'année ?* » qui sera diffusé sur France3.

La demande de subvention pour l'acquisition de l'Hôtel AUDIBERT a été adressée au conseil Départemental qui a établi un accusé de réception.

Une subvention au titre des amendes de Police a été notifiée pour 1 292 €.

Pour développer l'animation du village et financer l'entretien de l'église, l'idée a été lancée par Philippe AMIC et Michel BARRERE d'organiser une soirée autour de la Pastorale Maurel pour les vacances de Noël. Des contacts sont en cours.

Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre prochain. Il sera suivi du souper traditionnel autour de la soupe d'épeautre animé par le conteur Plantevin.

Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne poste se libère au 10 novembre 2015. Une annonce sera publiée sur le bon coin.

Les travaux de réfection de la façade du logement de l'ancienne école débutent. Les grilles ont été installées aux fenêtres. Le déplacement de l'abri bois doit être réalisé. Des discussions sont en cours avec les Kinés qui portent sur différents points qui seront examinés avec les restes à réaliser.

Le courrier adressé au SMIGIBA sur la zone inondable demeure à ce jour sans réponse.

Pour la commémoration du 11 novembre organisée avec Ballons, cette année Lachau reçoit pour l'apéritif suivant les cérémonies. Le Maire s'occupe du liquide, les conseillères du solide.

Lecture est ensuite donnée des délibérations prises suite à la tenue du dernier Conseil.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- MULTISERVICES

En préambule le Maire procède à certains rappels.

Sur la nature des travaux, deux réunions tenues sur place le 12 septembre et le 10 octobre derniers ont permis d'adapter le plan initial de Roger DE CARLO puis de le finaliser avant de la transmettre aux services vétérinaires pour avis.

Sur les modalités de financement, le gros dossier du hangar comprenait à l'origine le garage communal et une extension destinée à accueillir éventuellement le déplacement de la salle des fêtes. Le marché a été attribué à l'entreprise CHEVALIER pour la prestation globale à charge pour elle de sous-traiter dans le respect du code des marchés publics.

Suite à l'accord intervenu avec la commune de Ballons, le projet d'extension a été abandonné au profit du multiservice. Accord a été donné fin 2014 par Paul ARNOUX, Conseiller Général et Jean-Luc GAUCHER. Début 2015 le prolongement

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

exceptionnel de la période de dépôt des dossiers de DETR jusqu'au 20 février a permis de transmettre à la Préfecture dans l'urgence un dossier après une consultation très rapide des entreprises potentielles. Le dossier a été déposé sans devis pour l'électricité et la plomberie. Il a été retenu par la commission préfectorale en l'état.

Suite à la dernière réunion sur place des explications ont été demandées par une entreprise qui avait été consultée et avait remis un pli comportant plusieurs devis pour différents lots.

De premières explications ont été données lors de la permanence du Maire en termes de chronologie de date du Conseil et de date de dépôt du dossier.

Concernant les lots électricité et plomberie non pris en compte dans l'arrêté de subvention, une nouvelle consultation a été lancée auprès des entreprises. Pour ce faire, le plan définitif a été adressé aux entreprises accompagné d'un cahier des charges précis afin de faciliter ensuite l'analyse des devis. Une entreprise n'ayant pas remis ses offres, une réunion supplémentaire est programmée le samedi 24 octobre 2015.

Enfin et sur le calendrier des travaux, l'objectif est fixé de tendre vers une réception du chantier avant Noël.

3- FORÊT COMMUNALE

Les affouagistes ont été informés par écrit de la décision de l'ONF d'autoriser l'enlèvement du bois jusqu'au 31 décembre 2015, date à laquelle les coupes reviendront à la Commune qui aura l'obligation d'achever le travail conformément au cahier des charges.

L'ONF justifie cette décision par le fait qu'une coupe mal conduite est préjudiciable à la régénération de la forêt. De plus, des manquements ont déjà été constatés précédemment sur la coupe de Riabie. Si la coupe n'est pas remise en état, plus aucune coupe ne sera autorisée à l'avenir.

Monsieur MANCIP de l'ONF préconise de faire intervenir une entreprise spécialisée pour abattre et descendre le bois. Cette solution suscite déjà des réactions de la part des affouagistes. Se pose également la question de trois affouagistes qui bénéficient du crédit d'une coupe (MM Richaud, Curnier, Jarjayes).

Dans un premier temps, des entreprises vont être consultées et les modalités financières seront discutées.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal se déterminera.

4- EAU POTABLE

Les résultats des analyses d'eau sont bons.

L'Agence de l'Eau a retenu la demande de la Commune, renoncé à l'application de pénalités et accordé une dérogation d'une année pour la pose d'un compteur à la source.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Un technicien de l'Agence de l'Eau sera invité à se rendre sur place pour étudier les conditions les plus économiques pour installer le compteur compte-tenu des difficultés techniques que présente le site.

Le lancement de la réalisation du Schéma Directeur d'eau potable va intervenir. La Commune de Châteauneuf-de-Chabre ayant finalement transmis l'acte d'engagement, celle de Saint-Pierre-Avez ayant délibéré à nouveau contre, le marché sera adapté en fonction.

Les demandes de subvention pour le Schéma Directeur d'Eau Potable ont été transmises au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau. L'autorisation de démarrage anticipé a été demandée.

Parallèlement, une recherche de fuite sur l'ensemble du réseau a été effectuée le 29 septembre. Elle a permis de vérifier l'état des canalisations avec toute la technologie moderne. Le Maire donne lecture du rapport. Une fuite importante a été repérée entre la Poste et la Cure. Les travaux seront réalisés au printemps.

5- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.

Communauté de Communes :

La fusion des Communautés de communes du Laragnais, du Sisteronais, du pays de la Motte du Caire - Turriers et de Ribiers - Val de Méouge avance sur la base du volontariat. Les résultats de l'étude commanditée par le Pays font l'objet de présentations de documents d'étapes avec des simulations sur les territoires, les compétences et la fiscalité.

En parallèle, les Préfets travaillent sur les futurs schémas de coopération intercommunale. La carte du Préfet des Hautes-Alpes reprend le même découpage. Lachau ne figure pas sur la carte de la future Communauté de Communes Sisteronais Buech. Cependant, elle se trouve dans la liste des communes. Il s'agit d'un simple oubli qui a été signalé et va être réparé. Interrogé par le Préfet de la Drôme, le Maire a confirmé le souhait de la commune de rester dans une intercommunalité hors du département et de la région.

La communauté des Hautes-Baronnies (Séderon) est rattachée, quant à elle, à celles de Buis-les-Baronnies, Nyons et Rémuzat.

Voirie :

Un problème d'affaissement a été signalé sur le chemin du Château. Dans l'immédiat, seul l'affaissement sera réparé. Le revêtement ne sera repris qu'au printemps par l'entreprise EIFFAGE qui, par la même occasion, traitera la chaussée après la réparation de la fuite d'eau dans le village.

Les travaux dans le virage du château sont en cours. Jean-Jacques SEGUIN, Président de la commission de la voirie, insiste sur la nécessité de bien compacter les matériaux mis en œuvre.

École de Séderon :

Un voyage scolaire de fin d'année à Saint-Tropez est prévu.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Trois écoliers de Lachau sont concernés. Une participation de 50 € par enfant est sollicitée. Accord est donné.

6- ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER.

Les restes à recouvrer concernent les créances de la Commune envers des contribuables non à jour de leur dette. S'agissant de situations particulières, cette question est abordée à huis clos. Les décisions ne sont pas reprises dans le procès-verbal mais transmises directement à la Trésorerie.

7- QUESTIONS DIVERSES.

Pour limiter la facture énergétique, l'éclairage des WC sera commandé par un détecteur de présence.

Les toilettes de l'aire de jeux font régulièrement l'objet d'incivilités. Les canalisations obstruées par de la terre et autres objets ont dû être débouchées à nouveau. A l'approche de l'hiver, les installations seront vidangées et condamnées. Dès les beaux jours, elles feront l'objet d'un contrôle régulier et les utilisateurs seront sensibilisés au respect des lieux.

Monsieur et Madame CALMES attirent l'attention du Conseil Municipal sur la vitesse excessive dans certaines rues du village. Ils ont procédé à une étude sur les mesures destinées à faire ralentir les véhicules dans un grand nombre de communes voisines. S'agissant d'une route départementale, les services du Conseil départemental seront contactés.

Un premier devis a été demandé pour la restauration de registres d'état civil. Le montant qui excède les 2 000 €, présenté par l'entreprise Jean LAMBERT de Vaison-la-Romaine, est jugé excessif. Des devis comparatifs seront demandés à d'autres entreprises.

Les mesures de limitation du bruit occasionné par les grilles situées Route Nouvelle entre la Place de la Mairie et Derrière Pouret ne sont plus efficaces. Il convient maintenant de procéder à la mise en œuvre d'un scellement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet